

Communiqué de presse inter-associatif :

Le procès de Martine Landry ou la théorie du complot

Le 30 mai 2018, lors du procès de Martine Landry, militante d'Amnesty et de l'Anafé, poursuivie pour « délit » de solidarité, la procureure représentant le Parquet de Nice à l'initiative des poursuites et du renvoi de Martine devant le Tribunal, a requis ... la relaxe !

Pour camoufler ce piteux rétropédalage, Mme la procureure nous a servi la théorie d'un complot international destiné à nuire aux forces de l'ordre, dont Martine ne serait « que le dernier maillon », sous-entendu : un sous fifre - donc négligeable - avant de se livrer à une inadmissible attaque contre la défense, aussi violente qu'incompréhensible.

Mme la procureure ne lit sans doute pas la presse, mais cela fait deux ans que plusieurs associations françaises et italiennes, nationales et locales, se coordonnent au vu et au su de tous pour observer et, le cas échéant, dénoncer devant le tribunal administratif de Nice, avec le succès que l'on sait, les illégalités commises à l'encontre des réfugiés et en particulier des mineurs.

Que des citoyens soient obligés de s'organiser et de monter la garde pour que la loi soit appliquée à la frontière, voilà ce qui, normalement, aurait dû retenir l'attention de Mme la procureure.

Nice, le 1^{er} juin 2018

Cimade 06

Ligue des droits de l'Homme 06

Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et pour l'amitié entre les peuples 06

Roya Citoyenne